

Document général d'orientations (DGO) de la politique de sécurité routière de la Seine-Saint-Denis 2018-2022

Le document général d'orientations (DGO) définit les priorités essentielles en matière de prévention et de sécurité routière dans le département.

Outil de programmation pluriannuel, ce document a vocation à décliner localement les politiques nationales. L'élaboration d'un nouveau DGO 2018-2022 constitue un enjeu essentiel, en cohérence avec les axes d'action portés par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR).

En France, 3 500 à 3 600 personnes meurent chaque année sur les routes. 75 000 personnes sont blessées et 2 500 personnes subissent des lésions graves et irréversibles. Dans ce contexte, l'État s'est fixé l'objectif de réduire le nombre de tués à moins de 2 000 en 2020.

Des progrès importants ont été accomplis dans le domaine de la conception des véhicules et des infrastructures. Sur les principaux facteurs d'accidents que sont le véhicule, l'environnement et le facteur humain, c'est ce dernier facteur sur lequel il est le plus difficile d'intervenir et pour lequel les résultats restent fragiles. C'est donc sur le comportement du conducteur, du cycliste, du motocycliste, mais aussi du piéton, que les actions se focalisent, au travers la diffusion de messages, sous des formats renouvelés, afin de parvenir à faire évoluer durablement les mentalités.

Dans ce contexte, le DGO 2018-2022 est l'occasion de réunir les acteurs publics ou privés, parties prenantes à la sécurité routière, de confronter les points de vue, d'enrichir les débats et de lutter contre les idées reçues. Il permet utilement à l'État, au Conseil départemental et aux communes de susciter une mobilisation collective autour de la sécurité routière.

Pour cette période 2018-2022, 6 axes d'intervention sont retenus. Les quatre premiers, relevant d'enjeux nationaux définis avec la Délégation à la Sécurité routière (DSR) sont donc communs à tout le territoire, il s'agit :

- *du risque routier professionnel ;*
- *des jeunes ;*
- *des seniors ;*
- *et des addictions.*

Ces axes rejoignent pleinement les constats faits sur le département. Si la Seine-Saint-Denis enregistre une baisse du nombre de tués, le territoire connaît en parallèle une hausse des accidents touchant les plus vulnérables, notamment les jeunes, les seniors, les piétons et les deux-roues. Le risque professionnel et les conduites addictives apparaissent également comme des points de préoccupation importants.

Les deux autres axes d'intervention ont été déterminés en fonction d'enjeux propres au département. Ainsi, pour la Seine-Saint-Denis, compte tenu du caractère fortement urbanisé du territoire, il a été décidé de retenir l'aménagement et le partage des espaces publics et de la voirie. Face à la banalisation et à la recrudescence des accidents liés à l'utilisation du téléphone portable, l'enjeu des distracteurs s'est également imposé.

Le DGO 2018-2022 intervient après la clôture des assises de la mobilité qui se sont tenues en fin d'année 2017. Ces assises ont été l'occasion de réaffirmer la volonté de mobilités plus sûres et plus solidaires, confirmant la prise de conscience des enjeux de sécurité routière et la mobilisation des acteurs publics et privés pour les prendre en charge.










Les caractéristiques générales de l'accidentalité 2012-2017 en Seine-Saint-Denis

La Seine-Saint-Denis regroupe 40 communes avec une superficie de 236 km² pour une population de 1,51 millions d'habitants. Le réseau routier est constitué de 70 km d'axes autoroutiers et de 62 km de bretelles, 344 km de voies départementales et de 2 024 km de voies communales.

C'est un département qui se caractérise par un trafic dense. Les axes à fort trafic comme l'A3 et l'A1 servent à la fois pour les trajets pendulaires et pour le transit, notamment des poids-lourds, vers le Nord de la France. L'observation de l'accidentalité des années 2012-2017 a mis en évidence une baisse des tués mais une hausse des accidents corporels. La majeure partie des victimes blessées ou tuées le sont dans le cadre de leur déplacement professionnel ou domicile-travail.

Répartition des victimes par catégorie d'usagers :

une accidentalité qui a touché d'abord les automobilistes puis les usagers vulnérables (piétons et 2RM).

VICTIMES DES ACCIDENTS CORPORELS ET MORTELS 2012-2017	2012		2013		2014		2015		2016		2017	
	Acc.	Tués	Acc.	Tués	Acc.	Tués	Acc.	Tués	Acc.	Tués	Acc.	Tués
Piétons 	646	14	693	21	711	13	745	22	751	18	717	8
Cyclistes 	99	0	108	0	111	0	113	1	98	0	85	0
Utilisateurs de deux-roues motorisés 	967	12	914	16	993	17	913	8	910	4	893	8
Utilisateurs de VL 	2 088	7	2 147	9	2 273	7	2 384	6	2 492	4	2 361	5
Utilisateurs de VU 	244	0	263	4	237	0	234	0	231	0	261	0
Utilisateurs de PL 	141	0	140	0	134	0	145	0	137	0	147	0
Utilisateurs de TC 	68	0	82	0	55	0	75	0	74	0	78	0
Utilisateurs d'un autre véhicule*	63	2	92	1	110	0	90	0	81	0	89	2
Total	2 695	35	2 779	51	2 904	37	2 979	37	3 035	26	2 931	23

* Voiturettes, quads, motos-cross, engins agricoles...

Sur l'ensemble de la période 2012-2017, on recense 209 personnes tuées en Seine-Saint-Denis et un nombre d'accidents en légère hausse.

Les caractéristiques de l'accidentalité en Seine-Saint-Denis sont les suivantes sur les 5 dernières années :

- une hausse du nombre d'accidents tendant à se stabiliser ;
- une baisse tendancielle des accidents mortels (23 en 2017) ;
- une mortalité qui touche à plus de 70 % des piétons et des usagers deux roues motorisées en 2017.

Axes d'actions déclinés par grand enjeu

L'élaboration des orientations d'actions pour chaque enjeu doit permettre de fédérer l'action des partenaires publics et privés (collectivités, forces de l'ordre, associations, mutuelles, assurances, etc.) en leur donnant des axes prioritaires de lutte contre l'insécurité routière pour les 5 années à venir.

Chaque enjeu a fait l'objet de groupes de travail dans lesquels les échanges ont suivi la même trame, structuré autour de 4 domaines :

- 1) l'amélioration de la connaissance ;
- 2) l'information, la communication et la formation ;
- 3) la sécurisation des infrastructures ;
- 4) le contrôle et la sanction.

Un document de travail accepté rassemblant les différents acteurs locaux a permis de valider les orientations d'actions pour chaque enjeu du DGO 2018-2022.

Le risque professionnel :

La Seine-Saint-Denis comptabilise 5 283 accidents professionnels sur la période 2012 à 2016. Le risque professionnel est la 1ère cause des accidents impliquant au moins un usager actif (piéton ou conducteur) en mission professionnelle ou en trajet domicile-travail.

Il est apparu, que ce risque est un enjeu absolu dans le département, que les entreprises séquano-dyonisiennes sont insuffisamment mobilisées et qu'il convient de relancer une dynamique.

Consulter la fiche axes d'actions sur le risque routier professionnel (page 18 du DGO)

Les addictions :

Recouvrent essentiellement les problématiques liées à l'alcool, à l'usage de produits illicites, et également aux distracteurs (téléphone, GPS, voire téléviseur à bord de véhicules). En Seine-Saint-Denis, la part des accidents liés à l'alcool (chez le conducteur) représentent 2,5 % des accidents et celle liée aux stupéfiants 1,6 %.

Ces constats imposent de travailler en couplant la politique de contrôle et de sanction avec une politique de prévention auprès de tous les publics (jeunes et adultes) et d'aborder de façon transversale dans les actions de sensibilisation. Ce thème est globalement bien traité dans le département, notamment dans les établissements scolaires (CFA, lycées, Universités), et doit être davantage pris en compte dans les actions liées au risque routier professionnel de façon à sensibiliser les publics adultes (conducteurs VL, VU, PL et livreurs).

Consulter la fiche axes d'actions sur les addictions et distracteurs (page 24 du DGO)

Les usagers vulnérables :

En Seine-Saint-Denis, les jeunes et les seniors prennent une place prépondérante parmi les victimes.

La tranche d'âge 18/29 ans constitue un enjeu absolu au regard des accidents. Les actions envers les publics jeunes sont bien ancrées dans le département. En revanche, la sensibilisation et les actions au profit des seniors s'avèrent encore insuffisantes. Les actions de sensibilisation menées par tous les partenaires doivent se poursuivre en intégrant les problématiques spécifiques de la Seine-Saint-Denis : rodéos urbains, mini-motos, quads.

Consulter la fiche axes d'actions usagers vulnérables (page 28 du DGO)

Le partage de la voirie et de l'espace public :

L'accidentalité impliquant un piéton en Seine-Saint-Denis permet d'évaluer l'importance de cet enjeu. Or elle représente un quart des accidents survenus entre 2012 et 2016, faisant donc de cet enjeu, un enjeu absolu. La thématique « piétons » doit également être systématiquement abordée dans les actions.

Cet enjeu a également été analysé au regard des objectifs du plan de déplacement urbain d'Île-de-France (PDUIF), en termes de réduction des déplacements en véhicules individuels motorisés au profit des transports en commun, de la marche et du vélo (transports doux).

Consulter la fiche axes d'actions de l'aménagement et du partage de la voirie et de l'espace public (page 31 du DGO)

Le DGO contribue à l'ancrage territorial des politiques nationales de lutte contre l'accidentalité routière, certaines orientations d'action ont été élaborées en déclinant directement des mesures du dernier comité interministériel à la sécurité routière (CISR) du 9 janvier 2018.

Au regard des constats posés dans chacun des groupes de travail, des points d'attention spécifiques ont été identifiés. Par exemple, pour l'enjeu lié au risque professionnel, la sensibilisation menée auprès des entreprises fera l'objet d'une mobilisation accentuée. Il en est de même s'agissant des actions au profit des seniors, durant toute la période 2018-2022.

Les interventions en faveur des jeunes et celles relatives aux addictions sont soutenues par de nombreuses actions et profitent d'une visibilité croissante depuis l'implication des inspecteurs du permis de conduire dans les lycées. La coordination routière départementale a également développé une expertise originale permettant d'offrir un service aux communes et aux autres partenaires locaux, notamment pour améliorer la connaissance des lieux de concentration d'accidents.

Les plans d'actions de sécurité routière (PDASR), élaborés chaque année, vont par suite constituer le principal vecteur de la mise en œuvre concrète des orientations retenues par le DGO, tout particulièrement dans le domaine de l'éducation et la sensibilisation.

Les plans départementaux de contrôles routiers (PDCR), évoluant en documents de programmation, constitueront un autre levier de la déclinaison annuelle des orientations du DGO, s'agissant du contrôle et de la sanction.

Parallèlement, sur les volets de l'amélioration de la connaissance et de la sécurisation des infrastructures, le service de la circulation, de l'éducation et de la sécurité routière (SCESR) de l'unité départementale de la DRIEA va poursuivre et amplifier son investissement sur les axes spécifiques d'intervention :

- d'une part, la réalisation en régie de travaux d'analyse de statistiques d'accidentalité pour les collectivités (établissements publics territoriaux et communes) du département et la conduite d'études pointues confiées à des experts prestataires comme le CEREMA ;
- d'autre part, la fourniture régulière d'avis techniques sur les projets de documents de planification urbaine (PLU et PLUI) et d'opérations d'aménagement.

Sous la responsabilité du Préfet de la Seine-Saint-Denis, le DGO est le fondement indispensable de l'action des pouvoirs publics pour les cinq prochaines années en matière de sécurité routière.

Pour accéder au document complet et prendre connaissance des orientations d'actions 2018-2022
<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/> + <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/>

Directeur de la publication : Mickaël Sibilleau
 Comité de rédaction : Isabelle Mercier
 Conception : Dominique Roesler

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement
 et de l'Aménagement d'Île-de-France
 Unité départementale de la Seine-Saint-Denis
 7 esplanade Jean Moulin
 93003 BOBIGNY

